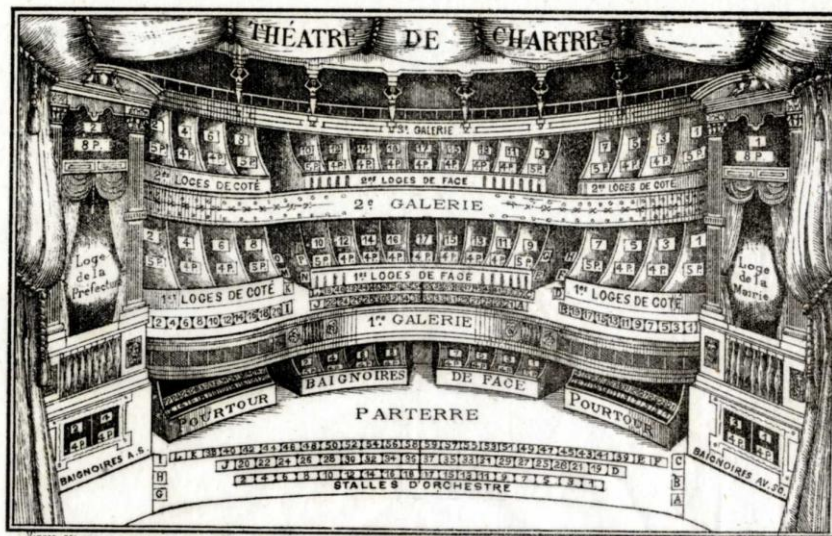


LE THEATRE A CHARTRES



Nombre et Prix des Places

16	1 ^{re} Loges d'Av. Scène	} 3 ^l	71	Stalles de 1 ^{re} Galerie	} 2 ^l 50	36	2 ^{es} Loges de coté	} 1 ^l 50
74	1 ^{re} Loges de face et de coté		16	Baignoires de face		237	Parterres	
16	Baignoires d'Av. Scène	} 3 ^l	38	2 ^{es} Loges de face	} 1 ^l 75	60	2 ^e Galerie	} 1 ^l 25
71	Stalles d'orchestre		42	Pourtours		220	3 ^e Galerie	

B.M.
C

Dès la fin du XVe siècle, des mystères, pièces de théâtre à sujets religieux, sont joués à Chartres : le *Mystère de Ste Ladre, Ste Madeleine et Ste Marthe* représenté le 30 novembre 1492, jour de la foire dans le cloître de l'église canoniale de St-André, le *mistère d'Abraham* dans la rue des Changes en 1507. L'entrée à Chartres, le 21 mars 1532, de la reine Eléonor, seconde femme de François 1^{er}, est encore une occasion de fêtes où ce théâtre des mystères et moralités tient la première place.

Au milieu du XVIIe siècle, Michel Martin, maître es arts en l'université de Paris et principal du collège Pocquet remet en scène les représentations théâtrales. En plus des salles de spectacle habituelles, certains comédiens demandent au lieutenant du baillage de Chartres de pouvoir s'établir occasionnellement avec leurs troupes sur la place chartraine. Certains souhaitent installer leur théâtre dans la rue ou sur une place, comme la place des Halles ; d'autres à pouvoir avoir un lieu tel qu'une maison bourgeoise ou encore le jeu de paume (au bas de la butte des Charbonniers).

« Les séances dramatiques du collège cessèrent à la Révolution, et pendant les années néfastes dites de la Terreur, Chartres n'eut pour se récréer que les *Saturnales de la Raison* jouées dans le sanctuaire de Notre-Dame. Au retour des jours meilleurs, lors qu'un impérieux besoin de plaisirs s'empara de la France entière, une société d'amateurs, prenant le titre de *Société des Arts*, donna des représentations dans la Salle du Grand-Four, rue du Cygne. »

Extrait : Le Théâtre à Chartres dans le temps passé / Lépinos (Ms Sael 2)

Cette salle du Grand-Four tient une place très importante durant la seconde moitié du XVIIIe siècle. C'est en effet là que se joue la plupart des pièces. Le Grand Four appartenait au sieur Lemoine, père des fameux pâtés de Chartres.

Certains désordres sont commis dans cette salle de spectacle et une ordonnance de police est instaurée le 12 février 1788. Composée de 23 articles, elle stipule entre autres, « qu'aucun directeur ou comédiens associés ne pourront prétendre au privilège exclusif de la salle de spectacle. »

L'article 8 de l'ordonnance précise « qu'il sera placé pour la sureté publique et afin de prévenir les accidents, 2 tonneaux remplis d'eau, dans l'endroit le plus convenable, qui sera indiqué par le lieutenant général de police et ce aux frais du propriétaire. »

Construite en bois, la salle du Grand Four est enserrée entre les maisons avoisinantes et n'offre pas les conditions de sécurité satisfaisantes en cas d'incendie. De taille modeste, ses accès sont très restreints. Un rapport nous dit même que certaines parties de la salle n'appartiennent pas au propriétaire ! Enfin, toujours d'après ce rapport, « la principale porte, mal construite, fort

ancienne et sans aucun ordre d'architecture, ne laisse pas même l'idée d'un édifice public ».

Extrait : Je/8, Compte-rendu de visite des salles de spectacle, Archives municipales Chartres.

Des soucis d'accessibilité et de sureté décident la municipalité, en ces périodes troublées, de trouver un autre endroit pour amuser la population.

L'église Sainte-Foy, désaffectée du culte le 5 juin 1791, est achetée le 22 janvier 1793 par le sieur Morin, architecte, moyennant la somme de 9 750 livres, à la condition d'abattre le monument. Après en avoir détruit une partie et sur sa proposition, l'église est convertie en salle de spectacle par délibération du Conseil municipal du 22 frimaire an III (12 décembre 1794). Un bâtiment est construit aux abords afin de loger les artistes.

L'inauguration de cette nouvelle salle de spectacle a lieu en 1797. Son premier directeur est Laurent Morin et ce jusqu'en 1816. Les salles Sainte-Foy et du Grand-Four coexistent durant quelques années. On peut supposer que la salle du Grand-Four n'accueille plus de spectacles après 1801.

Les spectacles donnés à Sainte-Foy, comme dans tout théâtre de France, sont très encadrés. La France est à l'époque divisée en « arrondissements théâtraux », parcourus par des troupes itinérantes et dirigées par un directeur privilégié nommé par le ministre de l'Intérieur. Chaque directeur propose son répertoire et la composition de sa troupe qui doivent donc être autorisés par le ministre.

En France, la censure remonte au XVe siècle mais est officialisée en 1701 avec la nomination par le lieutenant de police de « commissaires examinateurs de toutes les pièces de théâtre avant qu'elles ne soient représentées. »

Au début du XIXe siècle, la censure est encore très présente. Le refus d'autorisation de jouer la pièce intitulée « Marceau » en 1836 est significatif.

L'administration du théâtre perdura sur ce modèle des Directeurs privilégiés durant 83 ans. Parfois, la municipalité est en désaccord avec le directeur en place, comme en atteste certains documents des Archives municipales. On retiendra, par exemple, le conflit qui opposa la municipalité avec M. Stockleit, directeur privilégié de 1840 à 1847. Programmant beaucoup de drames et peu de comédies, les habitants de la Ville commençaient à se détourner de la salle pour se tourner vers les cabarets... situation inacceptable pour la Ville qui, désireuse de lutter contre l'alcoolisme et toutes sortes de désordres dans les rues de Chartres, s'affronta avec le directeur en place afin qu'il programme des spectacles plus adéquats avec l'attente des Chartrains. Pendant que les hommes étaient au théâtre, ils n'étaient pas au cabaret...

Enfin, les règlements concernant la police du théâtre se succèdent. La salle de spectacle, très fréquentée, pouvait parfois se transformer en véritable exutoire pour certaines personnes. Des rapports de police témoignent de ces incidents, tels que l'esclandre d'un prédicateur en 1817.

Les problèmes liés à la vétusté de la salle Sainte-Foy entraînent la municipalité vers une réflexion autour de l'avenir de cette salle. Les conditions d'accueil ne sont plus satisfaisantes : il faut trouver une solution. Des propositions sont faites pour réhabiliter la salle Sainte-Foy. Cependant, c'est l'idée d'une nouvelle construction qui fait son chemin. La salle Sainte-Foy est donc acquise par la communauté des Pères Maristes en mars 1857. Ils y rétablissent le culte après avoir restauré l'église.

La construction d'un théâtre a pour but d'offrir aux habitants un lieu de réjouissances qui sera en même temps une vitrine de la ville par la beauté du bâtiment.

Il est toutefois estimé que les habitants seront privés de théâtre durant près de trois années. Afin de les faire patienter, la municipalité propose la construction d'une salle de théâtre provisoire. On pense à une salle réalisée en briques, établie sur la place des Epars, qui aurait la même forme que la tente de la Société d'Horticulture et qui pourrait accueillir 800 personnes. On envisage même l'acquisition des anciens décors de la salle Sainte-Foy qui « bien qu'usés et détériorés pourraient suffire pour les représentations données dans la salle provisoire ». Extrait : C15/7, 7 septembre 1857 salle de spectacle, construction provisoire : proposition non adoptée.

Cependant, on renonce à ce projet car l'installation aurait été trop inconfortable, surtout lors de la saison d'hiver, et les deniers utilisés pour cette construction provisoire auraient été autant d'argent en moins pour la construction de la salle définitive.

On décide alors de subventionner le sieur Droux qui a organisé un théâtre provisoire dans une salle dépendant de l'ancien Hôtel de l'Écritoire, dite salle Rigault. En effet, la délibération du Conseil municipal du 14 octobre 1858 annonce que cette personne « a fait de louables efforts pour organiser un spectacle convenable...et il n'a pas hésité à faire de grands sacrifices pour la disposition de la salle et pour la composition d'une troupe ...mais le sieur Droux se voit maintenant dans l'impossibilité de suffire seul aux charges qu'il a à supporter ». Extrait : Je/90 Demande de subvention pour le théâtre provisoire. Archives municipales

Cet Hôtel de l'Écritoire se situait à l'angle de la rue Sainte-Même et de la rue du Cheval Blanc, il a été détruit lors de l'aménagement du site de l'actuel collège Jean Moulin.

La continuité des spectacles étant assurée, la municipalité peut se pencher sur la construction du nouveau bâtiment. Plusieurs projets d'emplacements ont été envisagés pour accueillir la nouvelle salle de spectacle, parmi lesquels :

- Les immeubles situés à l'angle de la rue de Bonneval ;

- Dans les maisons comprises entre la rue du Grand-Faubourg et celle d'Amilly, du côté de la place des Epars ;
- Sur le quinconce de la butte des Charbonniers ;
- Dans un immeuble donnant sur la place des Halles ;
- A l'entrée de la promenade Sainte-Foy, faisant face à la place des Epars ;
- Sur le terrain de Messieurs Chasles, boulevard Saint-Michel ;
- Sur un emplacement à prendre à l'extrémité de la promenade Sainte-Foy sur la place Châtelet ;
- Sur la place du Vidame (près de la place Châtelet).

Dans un premier temps, le projet le plus aboutit est celui qui place le nouveau théâtre sur la place du Vidame. Cependant, afin de préserver entre autres de bonnes relations avec le monde agricole, le projet est abandonné in-extremis. En effet, ce projet allait dénuer le marché aux chevaux, situé à l'emplacement de l'actuelle médiathèque, et les diverses foires d'un espace très important, presque vital, pour la bonne organisation de ces événements.

On étudia alors plus sérieusement, dans la même séance du Conseil municipal, la possibilité d'achat des terrains appartenant aux frères Chasles, situés sur le Boulevard Saint-Michel (actuel Boulevard Chasles). C'est une délibération en date du 23 avril 1858 qui entérine la décision d'abandon du projet sur la place du Vidame et l'adoption de l'emplacement boulevard Saint-Michel.

Ce choix ne fait pas l'unanimité. Les détracteurs du projet arguent notamment du fait que cette construction sera éloignée de l'activité commerciale et de la gare. Malgré les critiques, on achète tout de même ces terrains.

Après plusieurs modifications, le projet définitif du théâtre d'Alfred Isidore Piébourg est adopté en Conseil municipal le 23 juillet 1858. C'est l'entrepreneur Valogne qui est retenu pour les travaux de grosse construction, M. Barbereau Saint-Léon est quant à lui adjudicataire des travaux qui concernent la distribution de la salle intérieure, sa décoration, la machinerie de la scène et les décors. Au total, la construction du théâtre coûte à la ville 372 175,01 frs.

Construit en briques et en pierres de taille, le théâtre est un vaste parallélogramme avec un majestueux perron donnant accès dans le péristyle. C'est un théâtre à l'italienne, avec une salle en forme de fer à cheval, une scène en pente et une énorme coupole ornée d'un lustre. Un orchestre de musiciens, des fauteuils d'orchestre, un parterre, des baignoires, des galeries comprenant des fauteuils de balcon et des loges composent la salle qui peut accueillir 835 personnes.

La façade du bâtiment était ornée de sculptures et d'une corniche. Dans le projet d'origine, il était même prévu la construction d'un portique sur le perron ; projet annulé par l'architecte des bâtiments civils. On décide par la suite, en

1861, d'installer également un plancher pour bals et fêtes, amovible, afin d'anticiper le besoin de place lors de l'organisation de ces grandes soirées.

Le bâtiment initial comporte, à gauche de l'entrée, un café comprenant une salle de consommation mais également un appartement pour le tenancier. La distribution des escaliers intérieurs est différente et chaque galerie est desservie à minima. Il n'y a que deux perrons latéraux (un sur chaque face latérale).

Le dimanche 28 avril 1861 a lieu l'ouverture et l'inauguration de la nouvelle salle de spectacle. En prologue est prévu *Pour et Contre*, puis *Les Mousquetaires de la Reine*, opéra-comique en trois actes, paroles de Saint-Georges et musique d'Halévy et une danse *La Madriléna*. Dans le *Journal de Chartres* du 28 avril le spectacle est annoncé, l'auteur de l'article ayant assisté aux répétitions est enthousiaste et parle en ces termes du bâtiment : « ...le gracieux monument...la salle est une véritable bonbonnière...le rideau de couleur pourpre est magistralement drapé...l'intérieur de la salle présente un coup d'œil splendide... » Cependant, la soirée n'occasionne pas de grandes critiques : «...D'un côté, nous nous trouvons en présence d'un public enfiévré, stimulé depuis longtemps par l'attente et qui s'est trouvé quelque peu déçu dans son espoir ; de l'autre, vis-à-vis d'une bonne et excellente troupe qui n'a eu que ce seul tort : celui d'arriver à Chartres alors qu'il était dans un moment d'ivresse...» est-il noté dans le *Journal de Chartres* du 2 mai 1861.

La deuxième soirée théâtrale du mardi 30 avril connaît, par contre, « un vrai et légitime succès ».

Ce nouvel édifice marque le point de départ d'un nouveau quartier. En parallèle de la construction du théâtre, de nouveaux projets liés à l'urbanisation de la ville naissent. Tout d'abord, la perspective sur le bâtiment tient une place prioritaire. On acquiert le terrain situé à l'encoignure de la rue des Petits-Blés afin d'éviter une construction qui briserait la perspective depuis la place Saint-Michel. Le 4 août 1863, on adopte l'idée de l'aménagement d'une nouvelle promenade publique devant le théâtre, avec la plantation d'arbres.

A côté de ces projets officiels, d'autres, tels que M. Billard de Saint-Laumer, ont des ambitions bien plus grandes pour cet édifice. Futur Maire de Chartres, il propose le percement d'une rue qui permettrait de relier le théâtre au carrefour de la Croix-aux-Moines. Son projet avait pour but d'augmenter les perspectives sur ce bâtiment. On décide simplement l'acquisition de la plupart des terrains avoisinants le théâtre, plusieurs projets de lotissement se dessinent. Un cahier des charges est établi en 1866 afin de rationaliser l'urbanisation du quartier.

Quant à la gestion du théâtre, celle-ci change. Dès 1860 une enquête est menée auprès de différentes villes de France, et l'on décide que l'exploitation du théâtre sera effectuée par un directeur qui aura la jouissance gratuite de la salle, la ville gardant à sa charge les frais d'éclairage et de chauffage du théâtre et de ses dépendances, ainsi que les traitements du concierge et du machiniste.

Après des difficultés d'entente au sujet de la programmation avec l'agence Lavigne et Cie qui dirigeait le théâtre, la Ville décide la création d'une Commission théâtrale en 1880 pour assurer la gestion du théâtre. Elle est subventionnée par le Conseil municipal et présidée par le Maire ou son adjoint.

Dans sa réunion du 20 mars elle vote un règlement avec mission donnée au secrétaire de l'adresser à tous les artistes ou directeurs susceptibles de venir à Chartres. Ce règlement stipule que le théâtre est libre et à la disposition des directeurs et artistes qui voudront venir y donner des représentations. Les demandes doivent être adressées à la mairie de Chartres dix jours au moins avant le jour fixé pour la représentation. Elles sont examinées par la Commission réunie à cet effet. Les spectacles doivent avoir lieu le dimanche. Les directeurs et artistes s'engagent à payer tous les frais de soirée. Le programme de la soirée doit aussi obtenir le visa de la préfecture. Avec le théâtre libre, la ville peut percevoir un faible droit à chaque représentation qui couvre les dépenses de fonctionnement et le droit des pauvres.

Le prix des places ne peut être augmenté sans l'accord de la Commission.

Celle-ci se réunit régulièrement et quelquefois même pendant l'entracte du spectacle du dimanche.

Des règlements sont aussi conçus pour assurer la sécurité du bâtiment et des personnes.

Faisant écho à l'émoi suscité par les incendies du Ring Théâtre de Vienne et du théâtre de Nice, le lieutenant des Sapeurs-Pompiers de Chartres alerte très rapidement la municipalité : « 18 décembre 1881. Monsieur le Maire. Depuis un an que je fais partie de la Compagnie des Sapeurs-Pompiers, la situation du théâtre m'a vivement préoccupé, et l'épouvantable sinistre de Vienne m'a décidé à vous adresser une note destinée à appeler votre attention sur certaines améliorations à apporter. » (Ma7/25, Archives municipales de Chartres).

Le Conseil municipal prend, dès le 20 décembre 1881, la décision de faire des travaux. On fait appel à M. Piébourg, fils de l'architecte du théâtre. Entre autres modifications, un perron est ajouté sur le côté droit et deux escaliers de secours côté gauche pour éviter les engorgements des sorties en cas d'incident. Afin de bien desservir ces nouvelles sorties de secours, on améliore également la disposition intérieure du bâtiment en créant de nouveaux escaliers « devant dans la pensée, assurer la sortie immédiate de tous les spectateurs du rez-de-

chaussée, de celle des personnels de la scène et concourir également à la sortie du public des 2^e et 3^e galeries » (Ma7/25, rapport de la Commission du théâtre, 1882).

A la suite de ces travaux, la salle de café est supprimée. Cela n'entraîne pas un grand bouleversement dans les habitudes des spectateurs. Il n'existe plus qu'une simple buvette dont l'exploitation est adjugée aux enchères.

Cependant, dans les années 1890, l'architecte Piébourg expose qu'aucun travaux de réfection n'ont été réalisés depuis l'inauguration de la salle. Il propose donc l'exécution sans délais d'importants travaux au point de vue de la bonne conservation de l'édifice, de sa décoration intérieure et de son mobilier, ces travaux devant être réalisés avant la tenue des fêtes du Concours régional prévues en 1896, dont une partie doit se tenir au théâtre.

Le théâtre de Chartres rouvre ses portes le lundi 18 novembre 1895 après une fermeture de six mois. Dans la grande salle, le plafond a été blanchi, le dallage en partie brisé a été remplacé, le lustre est neuf ; tous les couloirs et escaliers ont été repeints, les parquets remplacés, les portes tapissées recouvertes, les sièges des galeries et des loges les fauteuils d'orchestre ont été changés.

Tous les travaux, à l'exception de la décoration intérieure de la salle qui a été faite par M. Herchaps de Paris et du lustre fourni par la maison Coninx Dubus de Paris, ont été exécutés par des entrepreneurs chartrains.

Le théâtre reprend son activité habituelle. Le contenu des spectacles reste varié : comédies, vaudevilles, drames, spectacles de magie. Il accueille régulièrement les tournées Baret et Brasseur. Les décors du théâtre sont réparés en 1906. Jusqu'à la Première Guerre Mondiale, les spectacles se suivent et la salle semble bien convenir à la Municipalité et à ses habitants.

Il faut rencontrer une période troublée pour que les types de spectacles changent. C'est généralement ce qui se produit en période de guerre. Les derniers spectacles joués les 17 et 18 mai 1914 s'intitulent « La fille du régiment », « Le Chalet » et « Le Voyage en Chine ». Par la suite, la majeure partie des représentations sera donnée à destination des pauvres, soldats, familles de victimes de la guerre. L'exemple le plus flagrant en cette époque est parfaitement bien traduit dans les débats qui ont animés la représentation de la pièce « Werther » de Goethe.

En juillet 1916, monsieur Fernand Torelli, ténor belge, offre à la municipalité de Chartres de jouer *Werther* au profit d'une œuvre charitable. Cette pièce avait déjà été interdite à Lyon, par crainte de manifestations hostiles. Toutefois, de tous les opéras comiques, *Werther* est celui qui peut se monter avec le moins de frais possible. La Municipalité et la Commission administrative du Théâtre acceptent et programment ce spectacle le mercredi

13 septembre 1916 au profit des Formations sanitaires de la Ville de Chartres et des Prisonniers de guerre.

Mais... le livret de *Werther*, tiré d'un drame de Goethe, inspire à un certain « Guy des Epars » un billet véhément dans la « Boîte aux Lettres » du Journal *La Dépêche d'Eure-et-Loir*. C'est le début d'une polémique dont les échos dans la presse locale retentiront jusqu'à Paris.

Le public chartrain assure le succès ainsi que la recette d'un spectacle controversé donné d'abord pour des œuvres de guerre.

Durant l'entre-deux guerres, l'activité du théâtre est permanente et régulière. Concernant le bâtiment, seule la toiture est restaurée en 1938.

Lorsque la Seconde Guerre Mondiale éclate, le théâtre fait l'objet de réflexions dans le cadre de la Défense passive, organisation consistant en la mise en œuvre de mesures de sécurité des habitants de la ville en cas d'alerte. Les spectateurs doivent quitter la salle afin de se mettre à l'abri dans des caves voisines aménagées à cet effet. A ce sujet, on peut mentionner l'hostilité de certains propriétaires de caves dans lesquelles étaient aménagés des abris. Certains goûtaient peu les spectacles et leurs spectateurs en période de guerre. La fréquentation du théâtre est importante puisque 122 représentations françaises ont été données entre septembre 1941 et juillet 1942.

Des places sont réquisitionnées par les autorités allemandes et un grand nombre de spectacles se joue en allemand. Beaucoup de programmes de l'époque en témoignent. A la Libération, les américains réquisitionnent aussi le théâtre pour voir des spectacles en anglais. L'ensemble de ces réquisitions constituait un sérieux manque à gagner pour l'administration du théâtre. Aussi, au même titre que les dommages de guerre, la Commission théâtrale demande le remboursement des places réquisitionnées à l'État.

Dans les années 1950, le théâtre a besoin d'une sérieuse rénovation, intérieure et extérieure. On réaménage le péristyle et on renforce la toiture. On change les sièges, rideaux et tapis et l'on installe un rideau de fer anti-feu entre la scène et la salle. Enfin, pour des raisons de sécurité, on dépose le fronton sculpté de la façade en 1960.

En octobre 1961, deux grandes soirées sont organisées pour célébrer le centenaire de l'édifice. Colette Renard est l'invitée la plus importante, suivie de Jean Valton, Zappy Max qui anime le spectacle et présente des jeux, le samedi. Le dimanche 22 octobre ce sont des chants et danses avec Jacques Douai et le Ballet National de Danses Françaises. Le succès est assuré.

Les années 1960 et 1970 voient baisser la fréquentation du théâtre. C'est un art qui devient de moins en moins populaire. Silvia Monfort vient faire une

représentation avec sa compagnie, « Les Tréteaux de France », en 1965. Des concerts sont organisés ; les Compagnons de la Chanson, Gérard Lenorman et bien d'autres chanteurs de variétés se produisent au théâtre. La gestion du théâtre est toujours assurée par la Commission théâtrale. En 1977, on comptabilise sept abonnés. La municipalité exprime alors le souhait de nommer un directeur du théâtre : Dominique Doussineau ; mais il meurt tragiquement dans un accident de voiture en 1980. Ses successeurs se nomment Frédéric Vinzia, Gérald Châtelain, Jacques Kraemer et depuis 2004 jusqu'à aujourd'hui, Stéphane Leca.

En 1982, le théâtre municipal est exclusivement exploité en régie directe. La ville décide de changer son mode d'exploitation en confiant sa gestion à une association de type loi 1901. Le 12 mai 1982, par délibération, une convention est passée avec l'A.C.T.E. Association Chartraine pour le Théâtre et l'Expression et la ville de Chartres pour la gestion du théâtre municipal ; elle sera renouvelée jusqu'en 1994.

Elle met à la disposition de l'A.C.T.E. le personnel nécessaire au bon fonctionnement du théâtre. Ce personnel, rémunéré par la Ville, est soumis au statut communal et est placé sous l'autorité du directeur de l'A.C.T.E. La Ville exerce un contrôle financier de l'exploitation du théâtre et les tarifs doivent recevoir l'agrément du comité de gestion.

Aujourd'hui c'est l'Association Entracte qui gère le théâtre. Elle est subventionnée par la ville de Chartres, la Région Centre, le Conseil général d'Eure-et-Loir et le ministère de la Culture et de la communication (DRAC Centre). « Elle contribue à son rayonnement et à sa promotion. Elle a mission de programmation, animation et formation »